



Question écrite posée par Monsieur Pierre-De Permentier : la présence de caddies sur les trottoirs et la voirie

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Depuis plusieurs semaines de nombreux Forestois attirent mon attention sur l'augmentation du nombre de caddies de grandes surfaces laissés à l'abandon sur des trottoirs ou sur la voirie par des usagers indéclicats.

A l'instar du débat relatif aux trottinettes qui sont également régulièrement abandonnées à des endroits peu propices comme des passages piétons. Contrairement aux trottinettes, il n'est pas possible d'identifier l'utilisateur indéclicat. Il me semble nécessaire que le Collège prenne attitude pour lutter contre ce phénomène. Les équipes de la propreté agissent déjà pour lutter contre ces incivilités mais il me paraît important de trouver des solutions pérennes.

Pourriez-vous m'indiquer ce que le Collège met en oeuvre pour lutter contre la présence de caddies sur la voirie et les trottoirs ?

N'est-il pas envisageable de faire enlever et de facturer l'enlèvement des caddies aux grandes surfaces afin que celles-ci soient plus vigilantes et proactives en ce qui concerne le ramassage des caddies laissés à l'abandon ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Cédric Pierre-De Permentier
Chef de groupe MR

Réponse de Monsieur Tahri :

Comme souligné dans la question posée par Monsieur Pierre-De Permentier, les équipes de la propreté agissent déjà depuis un certain temps contre les incivilités relatives à l'abandon de caddies sur la voie publique.

Les caddies proviennent principalement de l'enseigne Colruyt et le service de la propreté a d'ores-et-déjà tenté de trouver des solutions pérennes et ce depuis 2018.

Plusieurs solutions ont été envisagées jusqu'à présent à savoir :

- La mise en place de monnayeurs sur les caddies.
Cette solution n'a pas été retenue car selon l'enseigne cela ne règle pas le problème vu la distribution de jetons gratuits.
- La mise en place d'un système de blocage des roues.
Cette solution n'a pas été retenue au vu du coût trop important qu'un tel système représente.
- La mise en place de caméras de surveillance.

Il est impossible pour l'enseigne de procéder à un visionnage en temps réel des caméras. Cette possibilité est donc inefficace pour stopper les clients au moment opportun.

Sur demande du service de la propreté, une campagne de sensibilisation a été menée et des affiches à destination du public ont été placées sur le site de la grande surface.

Aujourd'hui, Colruyt a mis en place un système de récupération des caddies. Cette solution porte ces fruits néanmoins le délai d'intervention dépasse les 24h, raison pour laquelle des caddies restent sur la voie publique.

Le service de la propreté reste en contact permanent avec l'enseigne afin de les informer lorsque des caddies sont à récupérer.

Enfin, il convient de souligner que le service de la propreté ne dispose pas des effectifs pour mettre en place une tournée de récupération des caddies afin de pallier aux manquements des commerces.